

HSBC SFH (France)
Société Anonyme au capital de 113.250.000 euros
Siège social : Immeuble Cœur Défense,
110 esplanade du Général de Gaulle
92400 Courbevoie
SIREN 480 034 917 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 JUIN 2021

	Pages
Rapport d'activité du premier semestre 2021	3
Comptes semestriels clos au 30 juin 2021	10
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes semestriels clos au 30 juin 2021	32
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	34

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2021

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2021

- **Evénements intervenus**

HSBC SFH (France) n'a pas émis de *covered bonds* au cours du 1^{er} semestre 2021.

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mars 2021 a approuvé un premier Supplément au *Base Prospectus* ayant pour objet l'intégration par référence du Rapport financier annuel comprenant notamment les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

HSBC Continental Europe, société mère de HSBC SFH (France), a signé le 18 juin 2021 un Protocole d'Accord avec Promontoria MMB SAS (« **My Money Group** »), sa filiale Banque des Caraïbes SA (l'« Acquéreur ») et My Money Bank (« MMB »), relatif au projet de cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France (l'« **Opération Envisagée** »). My Money Group, MMB et l'Acquéreur sont sous le contrôle, direct ou indirect, de fonds et de clients gérés ou conseillés par Cerberus Capital Management L.P.

Le projet de cession envisagé comprend, en outre, sous réserves de la satisfaction des conditions suspensives nécessaires, 100% des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France), et le transfert des droits et obligations dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.

La signature du Protocole d'Accord a été approuvée par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe, My Money Group et l'Acquéreur. Le Conseil d'Administration de HSBC SFH (France) a été informé de l'Opération Envisagée.

Le Protocole d'Accord fait état de l'avancée des négociations entre les parties et précise les procédures d'information et de consultation de HSBC Continental Europe et de l'Acquéreur avec leurs instances représentatives du personnel respectives, qui ont débutées. Le Protocole d'Accord contient également les engagements d'exclusivité conclus par les parties.

Selon les termes proposés de l'Opération Envisagée, HSBC Continental Europe et l'Acquéreur sont convenus de prendre certaines mesures pour gérer la position de l'actif net de l'Activité qui sera transférée à la date de réalisation de l'Opération Envisagée (la « **Réalisation** »). Il s'agit notamment pour HSBC Continental Europe de prendre des mesures pour que HSBC SFH (France) (ou une autre entité similaire) émette des obligations sécurisées (jusqu'à un montant de 2 milliards d'euros, une partie duquel peut être souscrite par HSBC Continental Europe).

L'Opération Envisagée est structurée de telle sorte que les parties pourraient procéder à la Réalisation même si les conditions nécessaires au transfert de HSBC SFH (France) n'étaient pas satisfaites. Dans ces circonstances, les parties mettraient en place des accords reproduisant pour HSBC Continental Europe les conditions économiques qui auraient été applicables si lesdites conditions avaient été satisfaites. Si les parties devaient procéder à la Réalisation sans que la condition de transfert de HSBC SFH (France) soit satisfaite, certains prêts immobiliers qui auraient autrement été compris dans le périmètre de l'Opération Envisagée seraient alors transférés à l'Acquéreur ultérieurement, et HSBC Continental Europe continuera à se conformer à ses obligations dans le cadre du programme d'obligations sécurisées. De même, si les mesures que les parties sont convenues de prendre pour gérer la position de l'actif net de l'Activité sont mises en œuvre dans le cas où la condition du transfert de HSBC SFH (France) n'est pas satisfaite, le nombre des prêts immobiliers qui, initialement, n'entraient pas dans le périmètre de l'Opération Envisagée pourrait être augmenté.

L'Opération Envisagée serait soumise à l'autorisation de l'autorité de la concurrence et des régulateurs financiers compétents. D'autres autorisations seraient requises en lien avec le projet de cession de HSBC SFH (France). Toutefois, comme indiqué ci-dessus, l'Opération Envisagée serait réalisée quand bien même ces dernières autorisations ne seraient pas obtenues.

La réalisation de l'Opération Envisagée interviendrait au cours du premier semestre 2023.

Aucun impact comptable n'est à considérer au 30 juin 2021.

La pandémie de Covid-19, continue d'avoir un impact significatif sur l'environnement économique dans lequel HSBC SFH (France) opère.

Les restrictions à la mobilité dans les zones touchées, l'impact manifeste sur les chaînes de valeur de l'interruption économique prolongée dans les zones impactées se sont traduits en 2020 par la plus forte récession de l'économie française depuis l'après-guerre. Le virus de la Covid-19 a continué de circuler au cours du 1^{er} semestre 2021 à un niveau élevé dans de nombreux pays, dont la France.

En dépit des mesures mises en place par les gouvernements, et notamment les autorités françaises, afin de soutenir financièrement les secteurs économiques les plus affectés par la pandémie de Covid-19, les incertitudes sur la situation sanitaire et sa diffusion dans le monde demeurent à un niveau inhabituellement élevé.

Il est rappelé que la Société ne dispose pas de personnel dédié et qu'elle a confié à HSBC Continental Europe la gestion et le recouvrement des prêts et autres actifs, des obligations de financement de l'habitat et autres ressources, privilégiées ou non, qu'elle détient, et, plus largement l'ensemble des prestations nécessaires à sa gestion opérationnelle, financière, administrative, comptable, ainsi que les prestations d'audit et de contrôle nécessaires.

Ainsi, les différents départements de HSBC Continental Europe à qui sont confiées les activités de HSBC SFH (France) ont poursuivi ces activités dans le cadre de la mise en œuvre des plans de continuité d'activité de HSBC Continental Europe. Aucun incident opérationnel lié à la crise de Covid-19 n'a été constaté sur la période.

- **Perspectives d'avenir**

HSBC SFH (France) continuera au second semestre 2021 à participer au financement à moyen et long terme de HSBC Continental Europe.

FAITS SIGNIFICATIFS DEPUIS LE 30 JUIN 2021

Aucun fait significatif n'est intervenu depuis le 30 juin 2021.

RESULTATS

Au 30 juin 2021, le bilan présente un total de 3 385 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2020, le total de bilan était de 3 377 millions d'euros.

Bilan Actif

Les créances envers les établissements de crédit présentent un solde de 3 378 millions d'euros.

Ce solde comporte les encours de prêts, les intérêts courus sur prêts, les comptes courants et l'étalement des commissions d'origination.

Au 31 décembre 2020, le solde de ce poste était de 3 369 millions d'euros. Cette augmentation constatée pour un montant de 9,5 millions d'euros s'explique par :

- Augmentation du poste « Prêt à HSBC Continental Europe » pour 8 millions d'euros, correspondant aux intérêts courus.
- Diminution du poste « Commissions d'origination » de 1,45 million d'euros, dû à l'amortissement normal des commissions d'origination.
- Augmentation du poste « Trésorerie » pour 0,07 million d'euros.

Les autres actifs présentent un solde de 709 mille euros. Le solde du compte augmente de 113 mille euros par rapport au 31 décembre 2020.

Les comptes de régularisation à l'actif présentent un solde de 6,4 millions d'euros, pour rappel le solde du compte au 31 décembre 2020 était de 7,5 millions d'euros.

Ce poste comporte les étalements des primes et des frais d'émissions.

La baisse de 1,2 million d'euros constatée s'explique par l'activité courante :

- amortissement des primes d'émission pour 0,6 million d'euros
- amortissement des frais d'émission pour 0,6 million d'euros

Bilan Passif

Les dettes envers les établissements de crédit présentent un solde nul, tant au 30 juin 2021 qu'au 31 décembre 2020. Ce poste prend en compte l'emprunt auprès de HSBC Continental Europe concernant le dépôt réglementaire réalisé dans le cadre des 180 jours précédant l'échéance finale d'une émission. La société n'a pas d'émission rentrant dans ce cadre.

Le solde des « dettes représentées par un titre » est de 3 270 millions d'euros, au 30 juin 2021, contre 3 262 millions d'euros, au 31 décembre 2020.

Ce solde comporte les encours et intérêts courus des émissions de *Covered Bonds*.

L'augmentation de 8 millions d'euros s'explique par l'étalement normal des intérêts courus.

Les comptes de régularisation au passif, qui présentent un solde de 1,8 million d'euros, comprennent notamment les intérêts/commissions perçus d'avance, pour 1,3 million d'euros et les charges à payer de frais généraux pour un montant de 0,5 million d'euros.

Le capital social de la société est demeuré inchangé à 113,25 millions d'euros au cours de l'exercice et les réserves se montent à 409 mille euros.

En l'absence de distribution de dividende par la société au titre de l'exercice 2020, le report à nouveau s'élève à 566 mille euros.

Compte de résultat

Au titre du premier semestre 2021, la Société a réalisé une perte s'élevant à 0,54 million d'euros.

Les principaux postes du compte de résultat sont :

- Les intérêts et produits assimilés qui comprennent les intérêts sur le prêt consenti à HSBC Continental Europe et l'étalement des commissions d'origination. Le solde du poste s'élève à 18,2 millions d'euros.
- Les intérêts et charges assimilés qui incluent les coupons payés aux investisseurs, l'étalement des primes d'émissions et décotes des émissions ainsi que les intérêts sur compte courant, présentent un solde de -18,3 millions d'euros.
- Le poste Commissions présente un solde de 0,8 million d'euros, il contient les commissions de financement facturées annuellement à HSBC Continental Europe.

Le produit net bancaire s'élève à 0,7 million d'euros au 30 juin 2021, présentant une légère baisse de 0,6 million d'euros par rapport au 30 juin 2020.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 1 251 mille euros, contre des charges générales d'exploitation s'élevant à 1 168 mille euros au 30 juin 2020. L'augmentation des charges découle principalement de l'augmentation de la cotisation au Fonds de Résolution Unique.

La perte nette après impôt s'élève à 0,54 million d'euros au 30 juin 2021.

Cover pool

La garantie reçue et comptabilisée au 30 juin 2021 s'élève à 3 999 858 787 euros.

Les actifs composant cette garantie présentaient les principales caractéristiques suivantes au 30 juin 2021 :

Caractéristiques principales du coverpool au 30/06/2021	
Total Capital Restant dû	3 999 858 787 €
Nombre de prêts	38 731
Nombre d'emprunteurs	31 470
Encours moyens	103 273
Ancienneté moyenne (mois)	64,27
Durée de vie résiduelle (mois)	115,24
% prêts garantis par hypothèque 1er rang	10,34%
% prêts garantis par le crédit logement	89,66%
Ratio moyen du montant de l'emprunt sur la valeur du bien acquis (non indexé)	48,8%
Ratio moyen du montant de l'emprunt sur la valeur du bien acquis (indexé)	42,7%
% taux fixe	100,0%

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30 JUIN 2021

Actionnaires	Nombre d'actions	En %
HSBC Continental Europe	7 549 999	99,9999
Personne physique	1	Non significatif

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

• Risque de crédit

Différents postes du bilan de HSBC SFH (France) sont soumis à un risque de crédit, notamment sa trésorerie et les crédits tant en régime permanent qu'en cas de transfert du collatéral.

En régime permanent, le bilan de HSBC SFH (France) est principalement exposé à sa maison-mère :

- La trésorerie de HSBC SFH (France), correspondant à l'investissement de ses fonds propres, est constituée de dépôts à vue dans les livres d'HSBC Continental Europe. Ce dépôt est soumis à une contrainte de notation minimale décrite dans le prospectus du programme SFH (note long terme A par Standard & Poor's et note court terme P-1 par Moody's).
- L'autre composante majeure de l'actif de HSBC SFH (France) en régime permanent est l'ensemble des prêts à HSBC Continental Europe répliquant les caractéristiques des obligations de financement de l'habitat (OH) émises. Le risque de crédit afférent est considéré comme faible tant que HSBC Continental Europe respecte les contraintes imposées par le programme d'OH (note long terme BBB par Standard & Poor's et risque de contrepartie Baa2 par Moody's). Ce risque est par ailleurs atténué par le portefeuille de prêts immobiliers apporté en garantie par HSBC Continental Europe à HSBC SFH (France), avec une surcollatéralisation minimale de 114% (tel qu'exposé dans l'*Asset Cover Test*¹ publié mensuellement²).

En cas de survenance d'un événement prévu dans le programme d'OH (par exemple, défaut ou baisse de la note de HSBC Continental Europe sous un certain seuil), HSBC SFH (France) pourra accéder à la propriété des actifs sous-jacents et aux flux de trésorerie générés par ces actifs. Le risque de crédit résiduel proviendra donc du portefeuille de crédits immobiliers transféré, lui-même atténué par les garanties octroyées directement ou indirectement sur les créances. Les prêts apportés par HSBC Continental Europe sont composés à 90,9% de prêts cautionnés par Crédit Logement et à 9,1% par des prêts hypothécaires à fin juin 2021. La Société contrôle mensuellement différents indicateurs de risque de crédit sur le portefeuille de couverture, notamment la probabilité de défaut à un an évaluée sur les modèles internes et le ratio *Loan-To-Value* (LTV).

• Risque de taux, de change et risque de marché

Risque de taux

En régime permanent, les prêts accordés par la Société à HSBC Continental Europe répliquent les conditions d'émission des obligations sécurisées en taux et en maturité. Le risque de taux résiduel est considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de la structure.

Conformément à la réglementation applicable aux Sociétés de Financement de l'Habitat, le comité de gestion, qui se réunit selon une fréquence trimestrielle, s'est doté d'outils permettant d'établir une surveillance du risque structurel de taux, notamment la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan par transparence (en considérant le portefeuille de couverture en lieu et place des prêts octroyés à HSBC Continental Europe). Le bilan est décomposé comme suit :

- Les obligations sécurisées servent toutes un coupon à taux fixe.
- Les prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture sont tous à taux fixe depuis novembre 2016.

¹ Test dérivé des méthodes d'évaluation des agences de notation, prenant en compte les obligations sécurisées, les actifs de couverture après décote (cf. *asset percentage*), la trésorerie et les coûts de portage.

² *Asset percentage* fixé à 90% depuis décembre 2017 contre un maximum de 92,5% selon le *base prospectus*.

- La trésorerie est placée sur un compte de dépôt à vue considéré comme non rémunéré (les commissions facturées par HSBC Continental Europe en raison du contexte de taux négatif sont couvertes à due proportion par la commission de financement facturée à HSBC Continental Europe).
- Les fonds propres, la dette de restitution et les comptes de régularisation sont assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés).

Il en résulte un gap structurel à taux fixe nul sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées.

La modification du programme SFH actée le 24 novembre 2016 a retiré le mécanisme de couverture du risque de taux d'intérêt à l'aide de swaps (*Hedging Strategy*). Toutefois, la documentation contractuelle des émissions réalisées avant cette date prévoit l'activation de ce mécanisme en cas de franchissement par la note de HSBC Continental Europe de seuils convenus avec les Agences de Notation. Dans ce cas, HSBC SFH (France) conclura une couverture à travers deux séries d'instruments à terme :

- une série de couvertures de taux avec une ou des contrepartie(s) externe(s) bénéficiant d'une notation compatible avec la notation du Programme pour couvrir les risques de taux (et de change, le cas échéant) entre les prêts immobiliers représentant le « *Borrower Collateral Security* » et les « *Covered Bonds* » ; et
- une autre série de couvertures de taux miroirs (« *back-to-back* ») à ceux visés ci-dessus avec HSBC Continental Europe pour couvrir les risques de taux entre le « *Borrower Collateral Security* » et les prêts accordés par HSBC SFH (France) à HSBC Continental Europe.

Risque de change

En régime permanent, les prêts accordés par la Société à HSBC Continental Europe sont libellés dans la même devise que les obligations sécurisées. Tous les postes du bilan sont en Euros.

Conformément à la réglementation applicable aux Sociétés de Financement de l'Habitat, le comité de gestion, qui se réunit selon une fréquence trimestrielle, s'est doté d'une mesure du risque structurel de change sur le bilan par transparence (en considérant le portefeuille de couverture en lieu et place des prêts octroyés à HSBC Continental Europe) et d'une limite d'exposition par devise. La position structurelle de change de chaque devise est soldée vers la salle des marchés de HSBC Continental Europe dès qu'elle approche la limite et au moins tous les 6 mois.

Risque de marché

Conformément à son objet social limité, HSBC SFH (France) n'a aucune activité de marché autre que l'émission des *covered bonds* et le remplacement des ressources ainsi levées auprès de HSBC Continental Europe à des conditions identiques.

• Risque de liquidité

Le programme HSBC SFH (France) prévoit, pour chaque émission, un adossement parfait entre le prêt fait avec la maison-mère et la série d'obligations émises (« *Back-to-back* »). En régime permanent, HSBC SFH (France) ne s'expose donc à aucun risque de liquidité.

Par ailleurs, conformément à la réglementation des Sociétés de Financement de l'Habitat, le comité de gestion, qui se réunit selon une fréquence trimestrielle, s'est doté d'outils permettant d'établir une surveillance du risque de liquidité à 180 jours par transparence, c'est-à-dire par mesure des flux de trésorerie issus du collatéral. Ces états sont établis en conformité avec les instructions ACPR de décembre 2014 relatives notamment au besoin de liquidité à 180 jours. Conformément à ces mêmes textes, en cas d'apparition d'une impasse en liquidité (revenus perçus du collatéral – passif à payer < 0) dans les 180 jours, HSBC Continental Europe devra constituer un gage espèces d'un montant équivalent à l'impasse. En sus, en cas de dégradation de la notation de la maison-mère sous un certain seuil convenu avec les Agences de Notation intervenant dans les 180 jours avant le paiement d'une série, la maison-mère devra constituer un gage espèces de montant équivalent à l'échéance (*Pre-Maturity Test*). Au 30 juin 2021, la structure n'a aucun besoin de liquidité dans les 180 prochains jours :

- Situation initiale de trésorerie : 114 174 k€ (compte à vue, pas de compte à terme, pas de titres) ;
- Autres valeurs de remplacement : néant (pas de gage-espèce) ;
- Flux provenant des actifs apportés en garantis : +427 684 k€ ;
- Paiements d'intérêts, remboursement de principal et flux nets afférents aux instruments financiers à terme : -25 000 k€ ;
- Liquidités provenant de la mobilisation possible de créances immobilières auprès de l'Eurosystème : +349 646 k€ (fin de période) ;

L'ALCO Bilan réunit mensuellement les acteurs chargés de la réalisation des opérations (Trésorerie), de l'élaboration des états de reporting et de la surveillance (Direction Financière) de HSBC Continental Europe. Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement, d'étudier les sources de financement alternatives et de traiter de tout sujet relatif à la liquidité du groupe HSBC en France. HSBC SFH (France) est inclus dans le périmètre de l'ALCO HSBC Continental Europe. Ce comité contrôle en particulier, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), dont la limite interne est fixée à 120% depuis 2018 dans le *Risk Appetite Statement* de HSBC Continental Europe. Au 30 juin 2021, le LCR de HSBC Continental Europe est supérieur à la limite interne et celui de HSBC SFH (France) était non significatif compte tenu des modalités spécifiques de calcul propres à ce type de structure. HSBC SFH (France) est également dans le périmètre des indicateurs consolidés suivis par le département *Asset, Liability and Capital Management* (ALCM) de la Direction Financière.

• **Risques opérationnels**

Conformément à ses statuts, HSBC SFH (France) ne dispose pas de ressources humaines ou techniques propres. Les processus sous-jacents à son activité sont confiés à HSBC Continental Europe au travers d'une convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens et de ressources. Cette convention précise notamment l'extension des dispositifs de contrôle permanent, de contrôle périodique et de conformité de HSBC Continental Europe aux tâches exécutées pour le compte de HSBC SFH (France).

HSBC SFH (France) est exposée à plusieurs types de risques opérationnels et notamment :

- le risque opérationnel lié au processus de conservation des documents et des données ainsi qu'à la capacité à les restaurer en assurant l'intégrité et la complétude dans les délais rapides ;
- le risque lié à la qualité et la fiabilité des données ainsi qu'à leur exhaustivité ;
- le risque opérationnel d'exécution lié aux changements, évolutions de processus, systèmes et organisation ;
- le risque informatiques notamment lié à la sécurité, la résilience, la mise à jour des systèmes et des infrastructures ;
- risque lié à la sécurité de l'information ;
- risque de fraude externe et interne ;
- les risques juridiques, etc.

Les risques opérationnels peuvent avoir un effet défavorable sur l'activité, les clients, les conditions -

• **Risque juridique**

Pour réaliser son objet social, HSBC SFH (France) s'est entouré de conseils juridiques externes. De plus, en vertu des conventions citées ci-avant, HSBC SFH (France) bénéficie du concours du groupe HSBC Continental Europe pour toutes ses activités.

Par ailleurs, il n'existe pas à la date d'émission de ce rapport, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative. De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la Société n'est en cours.

- **Risque relatif à la Directive établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit**

La Directive n° 2014/59/UE du 15 mai 2014 dite BRRD (« *Bank Recovery and Resolution Directive* »), établit un cadre européen pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Elle a été transposée par l'ordonnance n°2015-1024 du 20 août 2015, qui est venue compléter le dispositif mis en œuvre par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. La mise en œuvre du régime français de résolution bancaire a été confiée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) grâce à la création d'un collège de résolution.

Par ailleurs, le mécanisme de résolution unique, a été défini en 2014 par le règlement n° 806/2014 établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique.

L'autorité de résolution dispose de quatre principaux outils de résolution qu'elle peut décider d'appliquer conjointement ou séparément en fonction de la situation (i) l'autorité peut procéder au transfert des actions et autres titres de propriété ainsi que des biens, droits et obligations de l'entité soumise à une procédure de résolution à un acquéreur privé, (ii) l'autorité peut créer une structure de gestion d'actifs à laquelle elle pourrait transférer les biens, droits et obligations de mauvaise qualité de l'entité soumise à une procédure de résolution et qui ont vocation à être vendus ou liquidés, (iii) l'autorité peut également transférer à cet établissement les actions et autres titres de propriété ainsi que des biens, droits et obligations de l'entité soumise à une procédure de résolution et qui ont vocation à perdurer, et (iv) il permet de faire contribuer les actionnaires et créanciers à l'absorption des pertes et, le cas échéant, à la recapitalisation de l'entité en résolution. Il se divise en deux phases (a) une phase de réduction des engagements éligibles à une telle mesure afin d'absorber les pertes et de ramener la valeur nette de l'établissement à zéro, et (b) une phase de conversion des engagements éligibles afin de recapitaliser l'établissement ou de contribuer, notamment, à la capitalisation de l'établissement-relais.

- **Le risque de dépendance**

HSBC SFH (France) est une filiale de HSBC Continental Europe qui détient 99,99 % du capital de l'Emetteur. HSBC Continental Europe est un établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Son rôle consiste à assister HSBC SFH (France) dans ses activités en qualité d'établissement support, tel que défini par la réglementation applicable aux sociétés de financement de l'habitat, notamment au sens de l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier.

HSBC SFH (France) et HSBC Continental Europe ont conclu un contrat de crédit intitulé « *Borrower Facility Agreement* » (le « **Contrat de Crédit** ») définissant les termes et conditions en vertu desquels HSBC SFH (France), en sa qualité de prêteur (à ce titre, le « **Prêteur** »), s'engage à utiliser le produit de l'émission des Obligations Garanties afin de financer des avances (chacune une « **Avance Emprunteur** ») afin qu'elles soient à la disposition de HSBC Continental Europe, en sa qualité d'emprunteur (à ce titre, l'« **Emprunteur** »).

Le Contrat de Crédit est garanti par le biais d'un contrat de garantie intitulé « *Borrower Collateral Security Agreement* » (le « **Contrat de Garantie** ») en vertu duquel HSBC Continental Europe s'engage, en garantie de ses obligations financières, à consentir une garantie financière avec remise en pleine propriété, conformément aux articles L. 211-36 à L. 211-40-1 du Code monétaire et financier au bénéfice de HSBC SFH (France), de crédits à l'habitat respectant les critères d'admissibilité prévus à l'article L. 513-29 du Code monétaire et financier, et d'autres actifs au sens du cadre légal français applicable aux sociétés de financement de l'habitat. Le capital de HSBC Continental Europe ainsi que ses droits de vote sont détenus à 99,99% par HSBC Bank plc, dont le siège social est situé à Londres. HSBC Bank plc est une filiale détenue à 100% par HSBC Holdings plc, la société holding du Groupe HSBC, l'une des organisations de services bancaires et financiers les plus importantes, dont les titres sont admis à la négociation à Londres, Hong Kong, New York et aux Bermudes.

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

HSBC SFH (France)

S.A. au capital de 113 250 000 euros

Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général de Gaulle
92400 COURBEVOIE

RCS Nanterre 480 034 917

HSBC SFH (France)

BILAN 2021

ACTIF	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	1	538	1 153
Créances envers les établissements de crédit	1	3 378 150 766	3 368 675 271
<i>dont nominal prêts miroir</i>		3 250 000 000	3 250 000 000
<i>dont courus prêts miroir</i>		19 729 452	11 770 548
<i>dont commissions reçues</i>		-5 752 737	-7 201 559
<i>dont courus emprunts (taux négatifs)</i>		0	0
<i>dont trésorerie / dépôts</i>		114 174 051	114 106 282
Autres actifs	2	708 980	595 866
Comptes de régularisation - Actif	3	6 354 426	7 548 120
TOTAL DE L'ACTIF		3 385 214 709	3 376 820 410
Engagements de financement donnés	13	0	0
Engagements de garantie donnés	13	0	0
Engagements donnés sur titres	13	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	13	0	0

HSBC SFH (France)

BILAN 2021

PASSIF	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Dettes représentées par un titre	4	3 269 756 849	3 261 770 548
<i>dont nominal bonds</i>		<i>3 250 000 000</i>	<i>3 250 000 000</i>
<i>dont courus bonds</i>		<i>19 756 849</i>	<i>11 770 548</i>
Autres passifs		0	0
Comptes de régularisation - Passif	5	1 773 600	825 112
Capital	6	113 250 000	113 250 000
Réserves	6	408 921	389 565
Report à nouveau	6	565 829	198 071
Résultat de la période	6	-540 491	387 114
TOTAL DU PASSIF		3 385 214 709	3 376 820 410
Engagements reçus de financement	13	0	0
Engagements reçus de garantie	13	3 999 858 787	3 999 998 862
Engagements reçus sur titres	13	0	0

HSBC SFH (France)

RESULTAT 2021

Semestre se terminant le :				
COMPTE DE RESULTAT	Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	7	18 185 123	28 181 392	53 231 354
Intérêts et charges assimilées	7	-18 287 858	-27 945 988	-52 809 908
Commissions (produits)	8	838 055	1 100 047	2 122 484
Commissions (charges)	8	0	0	0
Gains ou pertes sur opérations de négociation	9	0	0	0
Autres charges et produits d'exploitation bancaire	10	0	0	-1 000
PRODUIT NET BANCAIRE		735 319	1 335 451	2 542 930
Charges générales d'exploitation	11	-1 251 262	-1 167 991	-1 792 196
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-515 942	167 460	750 734
RESULTAT D'EXPLOITATION		-515 942	167 460	750 734
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-515 942	167 460	750 734
Impôt sur les bénéfices	12	-24 549	-193 723	-363 620
RESULTAT NET		-540 491	-26 263	387 114

Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	Semestre se terminant le :		
	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019 *
Résultat net de l'exercice	-540	387	874
Impôt sur les sociétés			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dépréciation des éléments de goodwill et autres éléments d'actifs			
Dotations nettes aux provisions			
Part de résultat liée aux participations			
Variations liées aux opérations d'émissions d'actions et d'obligations **	8 838	-3 679	-2 652
Variations liées aux opérations de prêts aux établissements de crédit et à la clientèle ***	-8 214	1 964	1 216
Gains / Pertes nets sur cession d'immobilisations			
Variations des charges à payer	97	-128	119
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	0	390	572
Total des éléments sans décaissement de trésorerie	721	-1 454	-745
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	0	1 000 000	177 478
Flux de trésorerie sur prêts à la clientèle			
Flux de trésorerie sur titres de placement et d'investissement			
Flux de trésorerie sur autres actifs	29	29	-55
Dividendes reçus de participations			
Impôts et taxes	-141	-529	-697
Total des éléments de trésorerie opérationnels	-112	999 500	176 725
TRESORERIE NETTE LIEE A L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	68	998 433	176 854
Flux de trésorerie provenant d'actifs financiers ou d'immobilisation corporelles			
Flux de trésorerie net provenant d'autres activités d'investissement			
TRESORERIE NETTE LIEE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
Flux de trésorerie liés à l'émission d'actions et d'obligations	0	-1 000 000	-177 478
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle			
Mouvements sans décaissement de trésorerie liés à l'activité de financement			
Flux de trésorerie provenant ou à destinations des actionnaires	0	-831	-906
TRESORERIE NETTE LIEE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	0	-1 000 831	-178 384
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	68	-2 398	-1 530
Trésorerie à l'ouverture	114 107	116 505	118 035
Comptes courants bancaires, postaux, ou ouverts auprès de la Banque de France	114 107	116 505	118 035
Autres opérations à vue avec les établissements de crédit			
Trésorerie à la clôture	114 175	114 107	116 505
Comptes courants bancaires, postaux, ou ouverts auprès de la Banque de France	114 175	114 107	116 505
Autres opérations à vue avec les établissements de crédit			
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	68	-2 398	-1 530

* Les données 2019 correspondent aux données corrigées présentées dans le rapport sur les comptes annuels 2020.

** Ces variations correspondent aux intérêts courus et à l'étalement des primes et frais d'émission de l'exercice.

*** Ces variations couvrent tant des intérêts courus que l'étalement des commissions de l'exercice.

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LE PREMIER SEMESTRE 2021

(en euros)

POSTES	31/12/2020			30/06/2021
	Montant	Augmentations	Diminutions	Montant
Capital souscrit	113 250 000			113 250 000
Prime d'émission				
Prime de fusion				
Réserves	389 565	19 356		408 921
Report à nouveau	198 071	367 758		565 829
Résultat de la période	387 114	-540 491	387 114	-540 491
Montant des capitaux propres	114 224 750	(153 377)	387 114	113 684 259

Pour mémoire, variation des capitaux propres sur l'exercice 2020

(en euros)

POSTES	2019			2020
	Montant	Augmentations	Diminutions	Montant
Capital souscrit	113 250 000			113 250 000
Prime d'émission				
Prime de fusion				
Réserves	345 877	43 689		389 565
Report à nouveau	198 482	830 089	830 500	198 071
Résultat de l'exercice	873 778	387 114	873 778	387 114
Montant des capitaux propres	114 668 137	1 260 892	1 704 278	114 224 750

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1 FAITS SIGNIFICATIFS

Depuis le mois de janvier 2020, l'épidémie de COVID-19 s'est largement répandue et a été classifiée en pandémie par l'OMS en mars 2020.

HSBC Continental Europe, société mère de HSBC SFH (France), a signé le 18 juin 2021 un Protocole d'Accord avec Promontoria MMB SAS (« My Money Group »), sa filiale Banque des Caraïbes SA (l'« Acquéreur ») et My Money Bank (« MMB »), relatif au projet de cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France (l'« Opération Envisagée »). My Money Group, MMB et l'Acquéreur sont sous le contrôle, direct ou indirect, de fonds et de clients gérés ou conseillés par Cerberus Capital Management L.P.

Le projet de cession envisagé comprend, en outre, sous réserves de la satisfaction des conditions suspensives nécessaires, 100% des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France), et le transfert des droits et obligations dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.

La signature du Protocole d'Accord a été approuvée par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe, My Money Group et l'Acquéreur. Le Conseil d'Administration de HSBC SFH (France) a été informé de l'Opération Envisagée.

L'Opération Envisagée serait soumise à l'autorisation de l'autorité de la concurrence et des régulateurs financiers compétents. D'autres autorisations seraient requises en lien avec le projet de cession de HSBC SFH (France). Toutefois, comme indiqué ci-dessus, l'Opération Envisagée serait réalisée quand bien même ces dernières autorisations ne seraient pas obtenues.

La réalisation de l'Opération Envisagée interviendrait au cours du premier semestre 2023.

Aucun impact comptable n'est à considérer au 30 juin 2021.

En 2021, la pandémie continue d'avoir un impact significatif sur l'environnement économique dans lequel HSBC SFH (France) opère, le virus de la COVID-19 ayant continué de circuler à un niveau élevé, au cours du premier semestre 2021, dans de nombreux pays, dont la France.

Cependant, HSBC SFH (France) n'est pas particulièrement exposée. Il est toutefois difficile d'évaluer toutes les conséquences possibles, étant donné que la visibilité sur la fin de l'épidémie reste faible.

Aucun impact n'est à mentionner sur les comptes sociaux d'HSBC SFH (France), au 30 juin 2021, suite à la pandémie.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes semestriels sont établis et présentés conformément au règlement 2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement 2014-07 de l’Autorité des Normes Comptables du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le 1^{er} janvier 2005, la société « Hervet Participations » a été intégrée dans le groupe fiscal de HSBC Bank plc Paris Branch. Le 20 juin 2008, l’assemblée générale mixte a décidé le changement de dénomination de la société « Hervet Participations » en « HSBC Covered Bonds (France) ». Le 21 avril 2011, l’Assemblée Générale Mixte a décidé la modification de la dénomination sociale de la Société qui devient HSBC SFH (France). L’objet social de la société est décrit dans l’article 2 des statuts mis à jour le 28 avril 2014, lequel dispose :

« Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés de financement de l’habitat, la Société a pour objet social exclusif de consentir et/ou de financer des Prêts à l’Habitat et de détenir des titres et valeurs (l’« Objet Social »).

I - Les Prêts à l’Habitat consentis et/ou financés par la Société sont des prêts destinés, en tout ou partie, au financement d’un bien immobilier résidentiel situé en France ou dans un autre Etat membre de l’Union Européenne ou un autre Etat partie à l’accord sur l’Espace Economique Européen ou dans un Etat bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d’évaluation de crédit reconnu par l’Autorité de Contrôle Prudentiel, et garantis par (a) une hypothèque de premier rang ou une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, ou (b) un cautionnement consenti par un établissement de crédit ou une entreprise d’assurance (« Prêts à l’Habitat »).

Pour le financement des opérations mentionnées au I. ci-dessus, la Société peut émettre des obligations de financement de l’habitat bénéficiant du privilège défini à l’article L. 513-11 du Code monétaire et financier et recueillir d’autres ressources, y compris par émission d’instruments financiers ou de titres de dette, notamment sur le fondement de droits étrangers (y compris des titres de dette nominatifs de droit allemand (*Nammensschuldverschreibung*) dont le contrat ou le document destiné à l’information du public (au sens de l’article L. 412-1 du même Code) ou tout document équivalent requis pour leur admission sur les marchés réglementés étrangers mentionne ce privilège. »

2.2 – Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n’a été réalisé au cours du premier semestre 2021.

2.3 - Modes et méthodes d’évaluation

2.3.1 CREANCES A TERME ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les commissions d’origination et de gestion sont étalées de manière linéaire tout au long de la durée du prêt.

Les placements de trésorerie permettant de rémunérer les disponibilités ont été réalisés à travers l’ouverture de dépôt à terme auprès de HSBC Continental Europe.

Les dépôts à terme sont enregistrés à leur valeur d’acquisition.

Le 16 avril 2013, la Société a conclu un prêt d’1,25 milliard d’euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 10,5 ans, basé sur un taux d’intérêt de 2,00%.

Le 11 mars 2015, la Société a conclu un prêt d’1 milliard d’euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 7 ans, basé sur un taux d’intérêt de 0,375%.

Le 17 avril 2018, la Société a conclu un prêt d’1 milliard d’euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 7 ans, basé sur un taux d’intérêt de 0,500%.

2.3.2 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les primes ou surcotes à l'émission d'obligations sécurisées sont étalées de manière linéaire de la date d'émission à la date de maturité. De même, les frais d'émission d'obligations sécurisées sont étalés de manière linéaire de la date d'émission à la date de maturité.

Le 16 avril 2013, la Société a effectué une émission de bonds d'1,25 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 10 ans et 6 mois, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 2,00%.

Le 11 mars 2015, la Société a effectué une émission de bonds d'1 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 7 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 0,375%.

Le 17 avril 2018, la Société a effectué une émission de bonds d'1 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 7 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 0,500%.

Conformément au règlement 2014.07 de l'Autorité des Normes Comptables, l'information suivante est fournie :

Prime d'émission restant à amortir au 30 juin 2021 :	Euros...3 513 943,55,
Surcote restant à amortir au 30 juin 2021 :	Euros.....0,00,
Frais d'émission restant à amortir au 30 juin 2021 :	Euros...2 840 482,21,

2.3.3 CAPITAL SOCIAL

HSBC Continental Europe détient 99,99 % du capital de la Société.

Le capital social est de 113 250 000 euros, décomposé en 7 550 000 actions de 15 euros de nominal.

2.3.4 INTERETS ET ASSIMILES

La comptabilisation des intérêts au compte de résultat est réalisée *prorata temporis*.

Les commissions liées à l'octroi d'un concours sont notamment assimilées à des compléments d'intérêts et sont étalées de manière linéaire sur la durée de vie effective du crédit. Au 30 juin 2021, un montant de 1 448 821,20 euros a été comptabilisé en compte de résultat au titre de l'étalement des commissions d'origination.

2.3.5 HORS BILAN

- Engagements

Les prêts consentis à HSBC Continental Europe par HSBC SFH (France) sont garantis par les crédits à l'habitat éligibles en provenance du réseau HSBC Continental Europe.

Les crédits à l'habitat qui garantissent les prêts accordés par HSBC SFH (France) à HSBC Continental Europe sont des garanties financières dont les spécificités sont détaillées au sein des articles L. 211-38 et suivants du Code Monétaire et Financier.

3 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANT SELON LA METHODE DE L'INTEGRATION GLOBALE

HSBC Continental Europe
38 avenue Kléber
75116 PARIS

4 INFORMATION RELATIVE AU RISQUE DE CREDIT

L'unique contrepartie de l'entité HSBC SFH (France) est HSBC Continental Europe.

Les prêts accordés par HSBC SFH (France) permettent à HSBC Continental Europe de se refinancer.

5 INFORMATION RELATIVE AUX RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Les risques de taux et de change d'HSBC SFH (France) sont limités dans la mesure où les prêts octroyés par HSBC SFH (France) à HSBC Continental Europe sont adossés sur les émissions d'obligations sécurisées.

Pour rappel, la société HSBC SFH (France) a totalement cédé sa position de change sur le marché le 21 juin 2019.

6 EXPOSITION SUR LE RISQUE SOUVERAIN

L'entité HSBC SFH (France) ne détient pas d'actifs financiers présentant un risque souverain.

7 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Conformément aux recommandations de l'ANC 2014-07, abrogé par le règlement 2020-10, la liste des transactions effectuées par la société HSBC SFH (France) avec les entreprises liées ne fait pas l'objet d'une information en annexe, s'agissant d'opérations réalisées à des conditions normales de marché.

8 EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun fait significatif n'est intervenu depuis le 30 juin 2021.

HSBC SFH (France) continuera, en 2021, à participer au financement à moyen et long terme d'HSBC Continental Europe.

NOTE 1 - CREANCES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en euros)

	30/06/2021	31/12/2020
A vue	114 174 589	114 107 435
A terme	3 244 247 263	3 242 798 441
< 3 mois	999 145 718	
> 3 mois < 1 an	2 245 101 545	3 242 798 441
> 1 an < 5 ans		
> 5 ans		
Dépréciations sur créances douteuses et risques pays		
Créances rattachées (Intérêts à recevoir)	19 729 452	11 770 548
TOTAL	3 378 151 303	3 368 676 424

Dont titres recus en pension livrée

Dont prêts subordonnés

NOTE 2 - AUTRES ACTIFS

(en euros)

	30/06/2021	31/12/2020
. Dépôt de garantie	567 601	456 506
. Créances d'impôt	141 379	139 360
TOTAL	708 980	595 866

NOTE 3 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en euros)

	30/06/2021	31/12/2020
Autres comptes de régularisation	6 354 426	7 548 120
<i>Dont Primes d'émission :</i>	<i>3 513 944</i>	<i>4 077 654</i>
<i>Dont Frais d'émission :</i>	<i>2 840 482</i>	<i>3 470 466</i>
TOTAL	6 354 426	7 548 120

NOTE 4 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(en euros)

VENTILATION DES ENCOURS SELON LA DUREE RESTANT A COURIR	30/06/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit, Banques Centrales & CCP		
A vue		
A terme	3 250 000 000	3 250 000 000
< 3 mois		
> 3 mois < 1 an	1 000 000 000	
> 1 an < 5 ans	2 250 000 000	3 250 000 000
> 5 ans		
Dettes rattachées (Intérêts à payer)	19 756 849	11 770 548
TOTAL	3 269 756 849	3 261 770 548
<i>Dont titres reçus en pension livrée</i>		

NOTE 5 - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

(en euros)

	30/06/2021	31/12/2020
Comptes d'encaissement		
Autres comptes de régularisation	1 773 600	825 112
<i>Dont Commissions de financement :</i>	1 292 877	440 932
<i>Dont Charges à payer :</i>	480 723	384 181
TOTAL	1 773 600	825 112

NOTE 6 - EVOLUTION DU CAPITAL EN ACTIONS

POSTES	Nombre de titres				Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	7 550 000			7 550 000	15
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

Note 7 - MARGE D'INTERET

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	
Intérêts et produits assimilés				
. Etablissements de crédit et assimilés	18 185 123	28 181 392	53 231 354	
. Clientèle				
. Obligations et ATRF				
. Autres				
Total	18 185 123	28 181 392	53 231 354	
Intérêts et charges assimilées				
. Etablissements de crédit et assimilés	(325 232)	(259 224)	(553 635)	
. Clientèle				
. Dettes subordonnées				
. Autres obligations et ATRF	(17 962 626)	(27 686 764)	(52 256 273)	
. Autres				
Total	(18 287 858)	(27 945 988)	(52 809 908)	

NOTE 8 - VENTILATION DES COMMISSIONS

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	
VENTILATION DES COMMISSIONS INSCRITES DANS LES RUBRIQUES "COMMISSIONS" DU COMPTE DE RESULTAT				
Produits	838 055	1 100 047	2 122 484	
. Sur opérations avec les établissements de crédit	838 055	1 100 047	2 122 484	
. Sur opérations de change				
. Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres				
. Prestations de services financiers pour compte de tiers				
. Sur engagements sur titres				
. Autres commissions				
Charges	0	0	0	
. Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0	
. Relatives aux opérations sur titres				
. Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme				
. Prestations de services financiers pour compte de tiers				
. Autres commissions				
TOTAL DES COMMISSIONS	838 055	1 100 047	2 122 484	

Les commissions de financement sont perçues annuellement, et sont étalées de manière linéaire.

Note 9 - Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	
Résultats sur titres de transaction				
Résultats sur opérations de change	0	0	0	0
Résultats sur instruments financiers à terme				
	0	0	0	0

NOTE 10 - AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	
Produits d'exploitation	0	0	0	
Charges d'exploitation	0	0	-1 000	
	0	0	-1 000	

NOTE 11 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	
Frais de personnel				
Autres frais administratifs	-1 251 262	-1 167 991	-1 792 196	
<i>Dont honoraires de commissariat aux comptes :</i>	-30 689	-78 039	-76 077	
	-1 251 262	-1 167 991	-1 792 196	

NOTE 12 - IMPOT SUR LES BENEFICES

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	
Reprises de provisions pour impôt	0	0	0	
Impôt sur les bénéfices	-24 549	-193 723	-363 620	
TOTAL	-24 549	-193 723	-363 620	

La société HSBC Bank Plc Paris Branch est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales.

HSBC SFH (France), en qualité de société intégrée, contribue à la charge d'impôt d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration.

La charge d'impôt comptabilisée ressort à 24 549 €, comprenant la charge d'IS due à la société mère au titre de la période du premier semestre 2021 pour 24 549 €.

Au 30.06.2021, HSBC SFH (France) ne dispose d'aucun déficit reportable.

La charge d'impôt a été déterminée sur la base réelle au 30 juin 2021. Le principal retraitement entre le résultat comptable et le résultat fiscal est la réintégration fiscale de la charge de contribution au Fonds de Résolution Unique, pour EUR 629 535,51, non déductible fiscalement.

NOTE 13 - HORS BILAN

(en euros)

	30/06/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements donnés		
. Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
. En faveur de la clientèle		
Total	0	0
Engagements reçus		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Engagements donnés		
. Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit		
. Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	0	0
Total	0	0
Engagements reçus		
. Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	3 999 858 787	3 999 998 862
. Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle		
Total	3 999 858 787	3 999 998 862

ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Engagements donnés : titres à livrer		
Engagements donnés : calls sur titres (échéance < 3 mois)		
Engagements donnés : calls sur titres (échéance comprise entre 3 mois et 1 an)		
Engagements donnés : calls sur titres (échéance comprise entre 1 an et 5 ans)		
Engagements donnés : calls sur titres (échéance > 5 ans)		
. Interventions à l'émission, opérations sur le marché à règlement mensuel et autres		
Total	0	0
Engagements reçus : titres à recevoir		
Engagements reçus : put sur titres (échéance < 3 mois)		
Engagements reçus : put sur titres (échéance comprise entre 3 mois et 1 an)		
Engagements reçus : put sur titres (échéance comprise entre 1 an et 5 ans)		
Engagements reçus : put sur titres (échéance > 5 ans)		
. Interventions à l'émission, opérations sur le marché à règlement mensuel et autres		
Total	0	0

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021)

Aux Actionnaires

HSBC SFH (FRANCE)

Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général De Gaulle
92400 Courbevoie

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société HSBC SFH (FRANCE), relatifs à la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris le 23 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO Paris Audit & Advisory

Isabelle Gallois

Vincent Genibrel

Attestation du responsable du rapport financier semestriel au 30 juin 2021

J'atteste, conformément aux dispositions de l'article 222.4 du règlement général de l'AMF, qu'à ma connaissance, les comptes semestriels au 30 juin 2021 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.



Paris, le 3 août 2021
Arnaud de Champfleur, Directeur Général